

Espaces d'échanges, territoires d'État en Afrique de l'Ouest

*Agnès Lambert **

Les États ouest-africains rencontrent toutes sortes de difficultés à mettre en œuvre une politique d'intégration régionale à l'échelle du sous-continent. L'échec des différents organismes régionaux démontre bien l'impasse des tentatives d'intégration « par le haut », c'est-à-dire à partir des États. On observe, en revanche, au niveau de différentes catégories d'acteurs, la permanence de logiques sociales et économiques ne se limitant pas au cadre du territoire des États. La mobilité des populations ouest-africaines, leur aptitude à franchir les frontières pour tirer parti des opportunités offertes dans un pays voisin, l'éclatement d'un même lignage en différents points du sous-continent, les réseaux marchands ouest-africains opérant dans des espaces transétatiques en sont des exemples vivants.

Il existe un décalage entre le cadre de référence de l'État, qui détermine les approches économiques et les débats sur les politiques de développement et sur l'intégration régionale, et la réalité des logiques mises en œuvre par les opérateurs économiques intervenant dans les échanges. Les travaux conduits sur les marchés régionaux céréaliers [Amselle, Grégoire, 1988; Lambert, 1989; Lambert, Egg, 1994] ont montré que le mode de fonctionnement des échanges repose sur une organisation en réseau, héritée du passé, hiérarchisée et se déployant à l'échelle de plusieurs pays. L'objet de cet article est d'apporter des éléments pour contribuer au débat en cours sur l'intégration régionale, en poursuivant la réflexion sur les origines des modes de structuration et des modes de fonctionnement des logiques économiques en Afrique de l'Ouest.

Sans entrer dans le détail d'une histoire sociale et économique que des travaux précédents ont permis d'écrire [Person, 1968; Hopkins, 1973; Boutillier, 1971; Meillassoux, 1971], il s'agit de rappeler les différents types de dynamiques spatiales qui régissaient les échanges, les systèmes politiques, les relations sociales et leur permanence. Cette réflexion reste d'actualité; elle permet d'appréhender dans quel contexte s'est imposé le partage colonial avec son mode de territorialité et comment se sont édifiés et se construisent encore aujourd'hui, avec de plus en plus de difficultés, les États-nations. Enfin, elle consiste à repérer les différents

* Socio-anthropologue, Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM), Paris.

cadres de référence auxquels ont recours les acteurs du commerce et, par là même, quels sont les ressorts d'un dynamisme économique à l'échelle du sous-continent.

Les dynamiques spatiales en Afrique de l'Ouest

Contrairement à l'image stéréotypée d'un continent replié sur lui-même, l'Afrique de l'Ouest médiévale était un espace international inscrit dans « l'économie-monde » [Braudel, 1979] de la « Méditerranée du XVI^e siècle ». Les caravanes marchandes acheminaient l'or du Soudan jusqu'aux villes arabes et, en retour, approvisionnaient les métropoles ouest-africaines en sel, en barres de fer, en étoffes, en perles et en manuscrits venus du Nord.

Les sociétés villageoises ouest-africaines n'étaient pas régies non plus par un mode de production autosubsistant, le continent était constitué de « chaînes de sociétés » en relations les unes avec les autres, chacune d'entre elles étant intégrée, avec son mode de production et de redistribution, dans des formes générales englobantes [Amselle, 1986].

Si les relations intersociétales assuraient la continuité de l'espace ouest-africain, celui-ci n'était pas uniforme ni homogène. En effet, les villes, les systèmes politiques centralisés ou non, les réseaux d'échanges constituaient, bien avant la traite européenne et la colonisation, des facteurs de structuration et de hiérarchisation de l'espace. Celui-ci pouvait être défini « comme un champ où circulaient, à partir d'un point nodal, des flux de relations, de biens, de services, d'idées ». À cette période, le continent pouvait, en quelque sorte, être représenté comme un « espace maillé » [Sautter, 1967] de réseaux étendus de parentés, de groupes appartenant à la même communauté marchande ou religieuse, de marchés hebdomadaires, de villes.

Il est possible de considérer qu'à l'époque précoloniale, le continent africain était structuré selon différents types d'espaces, les espaces d'échanges, les espaces religieux, les espaces monétaires, les espaces étatiques politiques et guerriers, et les espaces linguistiques [Amselle, 1986]. Les espaces religieux, dont l'extension fut assurée par les commerçants, correspondaient aux espaces d'échanges qui seront abordés plus loin. Les espaces linguistiques, qui distinguaient langue véhiculaire des sociétés dominantes et langues vernaculaires des sociétés dominées, correspondaient aux espaces politiques, lesquels seront de même pris en compte par la suite.

Les espaces d'échange

Aussi loin que remontent les sources concernant l'histoire du continent africain, il est fait mention d'échanges, de la circulation de caravanes marchandes à travers le continent, du commerce transsaharien entre le Maghreb et l'Afrique noire, tel que cela a été évoqué auparavant, et du commerce le long du golfe de Guinée, antérieur à l'arrivée des Portugais.

Ces échanges témoignaient d'un développement inégal du continent, d'une différence de potentiel entre régions; des auteurs comme Roberts [1987] ont

mentionné l'existence « d'îlots à haut pouvoir d'achat » ou de « pouvoir d'acquisition différentiel » à la faveur des villes soudaniennes par exemple. Ces relations d'échange inégal induisaient des migrations de populations en quête d'or et de cola puis, à la chute des grands empires ouest-africains, celles des marchands internationaux.

Ces échanges à longue distance ont généré avec eux une spécialisation et une division sociale du travail; chaque « producteur ne cherche plus à satisfaire la totalité de ses besoins, mais un besoin commun à plusieurs autres producteurs qui lui fourniront les produits de leur spécialisation » [Meillassoux, 1971]. Cette division sociale du travail, produit des échanges, constituait donc un premier facteur de structuration des espaces précoloniaux ouest-africains. Les bassins de production circonscrivaient des régions spécialisées dans les biens précieux comme la cola, le sel, l'or, les textiles et les captifs, mais également dans les produits de consommation courante comme les céréales et les tubercules. Les espaces d'échanges, plus étendus que les zones de production, correspondaient à des aires de marchés fréquentées par les producteurs ou par des peuples courtiers ou des commerçants professionnels haoussa ou dioula. Enfin, les centres de consommation pouvaient être situés à plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de kilomètres de distance.

Ainsi chaque société locale était insérée dans ce premier maillage du continent en bassins de production, espaces de circulation et centres de consommation. Même les zones situées à l'écart des grandes routes marchandes, comme la région de Gubu du Sahel, l'ancienne capitale du Wagadou située à côté de Nioro au Mali, étaient inscrites dans ces espaces d'échanges [Meillassoux, 1971]. Au XIX^e siècle, Gubu vivait de sa production esclavagiste¹ de produits agricoles et artisanaux, destinée à répondre à une demande externe, et de ses échanges avec les pasteurs maures. Les barres de sel et pièces de guinée², obtenues auprès des Maures contre les céréales et les bandes de coton tissé, servaient de monnaie d'échange et permettaient aux habitants de Gubu d'organiser des expéditions vers les grands marchés de Banamba et Ségou où ils s'approvisionnaient en main-d'œuvre servile nécessaire à leur production.

Les espaces monétaires

La circulation de monnaies, tels les bandes de coton, les barres de sel, les cauris, la poudre d'or, la monnaie métallique comme les manilles, les *sompe* et les *gwinzés*³ ..., correspondait à l'existence de véritables zones monétaires. Les écrits

1 Malgré l'abolition de la traite atlantique en 1815, les guerres d'El Hadj Umar et de Samori favorisèrent la recrudescence du commerce esclavagiste et alimentèrent en captifs les États comme le Wagadou, demeurés à l'abri des dévastations.

2 Pièce de tissu importé de 15 mètres de long sur 0,80 mètre de large, teinte à l'indigo.

3 Manille : sorte de bracelet, essentiellement en cuivre, avec les extrémités renflées, ayant cours du XVI^e au XIX^e siècle au Nigeria et en Côte-d'Ivoire ; *sompe* : mince tôle de fer repliée en gouttière ayant cours jusqu'au début du XX^e dans le Centre et l'Ouest de la Côte-d'Ivoire ; *gwinzés* : tige de fer mi-martelée, mi-torsadée ayant cours jusqu'au début du XX^e siècle au sud de la Guinée, au nord de la Sierra Leone et du Libéria.

arabes ont en effet mentionné l'usage ancien de plusieurs modes de paiement comme les cauris dès le IX^e siècle, les barres de sel et les pagnes dans la boucle du Niger au XIV^e siècle, les gabbacks ou bandes de coton, à l'intérieur du continent, dans le Karta au Soudan et dans le Kanem au XV^e siècle, les pagnes en bandes de coton tissé et teint à l'indigo plutôt dans les régions côtières comme en Sénégal-gambie [Rivallain, Iroko, 1986].

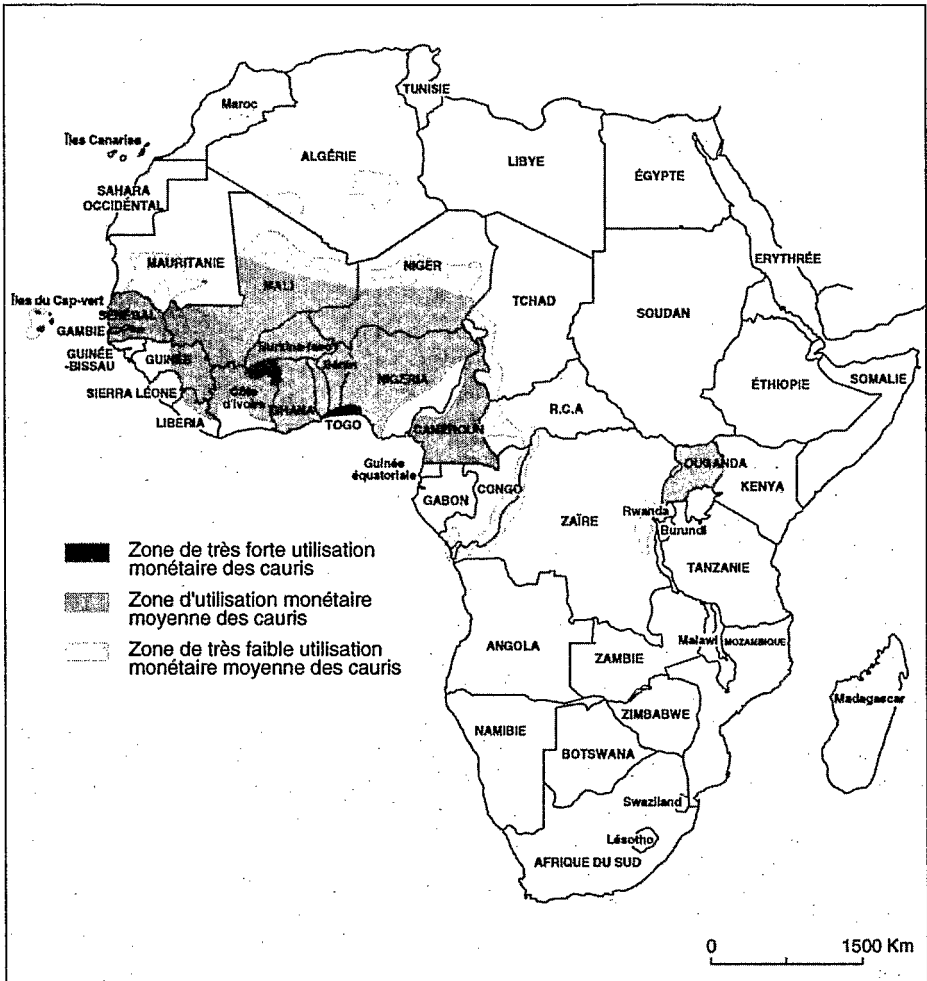
Le cas des cauris est révélateur de l'importance des échanges sur le continent, de leur coexistence avec d'autres monnaies correspondant à différentes aires d'influence, enfin de l'enjeu politique que représentait le contrôle de leur approvisionnement [Iroko, 1987]. Originaires des îles Maldives, les cauris ont été acheminés en Méditerranée par les commerçants juifs, puis introduits en Afrique de l'Ouest par les commerçants arabes, à travers le commerce transsaharien, dès le IX^e siècle. Les cauris étaient, jusqu'au XVI^e siècle, utilisés pour les transactions courantes, l'or jouant le rôle de mode de paiement des marchandises de valeur. Pendant cette période, la présence de cauris acheminés à travers le Sahara est attestée sur les côtes ouest-africaines et témoigne donc de relations entre les villes sahariennes, la savane, la forêt et la côte. Aux XV^e et XVI^e siècles, le relâchement de la tutelle marocaine et l'hégémonie songhaï dans la boucle du Niger ont permis aux Askia⁴ de s'approvisionner directement en cauris sans passer par les commerçants arabes.

À partir du XVI^e siècle jusqu'au XIX^e siècle, les cauris furent importés massivement par les bateaux européens comme moyens de paiement du trafic négrier. Les commerçants arabes avaient repris le contrôle de l'approvisionnement en cauris dans la boucle du Niger par le biais du commerce transsaharien. Pendant quatre cents ans, les cauris devinrent un mode de paiement des transactions de valeurs, comme l'achat d'un esclave, d'un âne, d'un terrain, de cotonnades... Utilisés comme monnaie de compte, dans les zones où ils circulaient, les cauris subissaient des variations de cours selon le climat d'insécurité, les guerres, les épidémies.

Bien que largement utilisés sur le continent, les cauris coexistaient avec d'autres signes monétaires et, parfois même, étaient exclus de certaines régions. En parcourant l'Afrique de l'Ouest, il était possible d'apprécier l'importance de la circulation des cauris et la répartition des différentes zones monétaires. En Sénégal-gambie, les cauris importés par les Européens étaient utilisés dès le XVI^e siècle ; ce n'est qu'au XVIII^e que ce mode de paiement se développa. À la fin du XIX^e, au niveau du comptoir de Saint-Louis, les marchandises étaient évaluées en guinées et en cauris. Cependant, les barres de fer restaient le mode de paiement dominant en Sénégal-gambie. En Mauritanie, les cauris étaient peu utilisés ; en pays khassonké, la monnaie qui avait cours était la bande de coton. En Guinée, Sierra Leone, Libéria, Côte-d'Ivoire, les cauris étaient pratiquement absents au profit des *guinées*, manille, *sompe*. Au sud du Ghana, les autorités ashanti s'étaient opposées à l'introduction des cauris par les Anglais, l'or étant le principal mode d'échange dont ils contrôlaient la production. C'est surtout le Nord-Ghana, le Burkina Faso, les pays bambara et dogon, de même que le Bénin et le Togo qui constituaient la véritable zone des cauris. Ce territoire, situé entre le fleuve Niger et l'Atlantique,

4 Dynastie régnante de l'empire songhaï (XV-XVI^e siècles) dont la capitale était Gao.

Figure 1 – Zones approximatives de circulation monétaire des Cauris à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle



Source : Iroko [1987].

était le siège d'une circulation intense des cauris importés par les Européens pour la traite esclavagiste. Au sud du Nigeria, les cauris avaient cours à côté d'autres monnaies comme les manilles, les lingots et fil de cuivre; au nord du pays, c'est surtout au XIX^e que leur usage se répandit. Enfin, le Cameroun et le Tchad étaient aussi un espace de circulation des cauris. En ce qui concerne la boucle du Niger, elle est restée une zone d'importation et de redistribution de cauris acheminés dans le cadre du commerce transsaharien contrôlé à nouveau par le sultan du Maroc depuis la défaite de l'Askia de Gao.

La zone de contact entre les cauris venus du Sahara et ceux introduits par la traite atlantique se situait au niveau des neuvième et onzième parallèles, comme la ville de Kong, où les commerçants du Nord, chargés de sel gemme, entraient en contact avec ceux du Sud, celle de Gambaga sur la Volta blanche, ou même le grand Bornou, à la frontière actuelle du Bénin et du Niger.

Cette cartographie rapide des aires de circulation des cauris, de leur cohabitation avec d'autres monnaies, de leur exclusion de régions entières, des zones de contact entre cauris d'origine saharienne et cauris d'origine atlantique, correspondait à différentes aires de souveraineté politique ou marchande. Elle démontre l'aptitude des entités politiques africaines et des grands acteurs marchands à rejeter ou, au contraire, adopter une monnaie venue d'ailleurs.

Les espaces politiques

Les sources concernant l'histoire du continent font mention d'États, de royaumes, d'empires dont la souveraineté pouvait couvrir des superficies considérables. Les historiens africanistes et les anthropologues ont constaté une certaine corrélation entre les grands empires, le grand commerce international et le développement de l'esclavage. Et ceci même s'il a été observé, comme dans la société baule, qu'un commerce à longue distance pouvait se développer sans État centralisé [Chauveau, 1980].

La principale différenciation politique de l'espace ouest-africain se faisait entre sociétés englobantes, qu'il s'agît de sociétés à pouvoir centralisé ou non, et sociétés dominées. Les premières se définissaient par une plus grande capacité à délimiter l'espace ; quant aux secondes, elles s'installaient là où les premières leur laissaient la place. Les relations entre sociétés englobantes et sociétés dominées étaient soit de type tributaire, obligation de verser or et cauries au royaume de Ségou, soit de nature prédatrice, razzias organisées par les chefferies foubé. Elles ont généré d'importants mouvements de populations serviles vers les États dont la base économique dépendait de l'esclavage et des échanges.

Certains auteurs ont abordé la dynamique de l'espace africain à partir du concept de « frontière » [Kopytoff, 1987], compris ici non comme limite mais comme front pionnier. Dans le contexte spécifique africain⁵, la frontière d'une société, c'était, en quelque sorte, son espace potentiel d'implantation, sa zone d'intrusion légitime, par exemple la contrée où allaient s'installer les cadets suite à un conflit avec leurs aînés. La création de frontières était le fait des sociétés englobantes comme des sociétés englobées, mais les premières faisaient preuve d'un plus grand dynamisme dans ce domaine. Dans la mesure où l'espace potentiel d'implantation d'une société est déjà investi par d'autres et où l'installation

5 La thèse de F. J. Turner sur la frontière a été élaborée initialement en 1893 pour les États-Unis en fonction de la spécificité de l'histoire américaine. La frontière, ou front-pionnier, est comprise comme vagues successives de colonisation vers l'Ouest du continent à partir d'un centre. Pour l'Afrique, cette notion a d'abord été utilisée pour évoquer l'intrusion européenne en Afrique du Sud ou même la pénétration coloniale partout ailleurs. Finalement, d'autres auteurs comme d'Azevedo (en 1962 pour l'histoire de la région Sierra Leone-Libéria) ont démontré la fécondité de ce concept pour l'histoire africaine antérieure à la traite et à la pénétration européenne, à condition de lui donner un sens plus réduit de « frontière locale ».

des nouveaux arrivants requérait négociation avec les premiers occupants, il est même fait mention de « frontière interstitielle » ou de « frontière intérieure ».

La logique spatiale de création de « frontière » est à mettre en relation avec la structure des sociétés ouest-africaines où les segmentations, éclatements, scissions ont toujours été des phénomènes récurrents. Les récits d'origine d'un village ou d'une société relevés par les anthropologues et les historiens mentionnent toujours que son fondateur est venu d'ailleurs, d'une autre région d'où il a migré suite à un conflit avec ses aînés, un désaccord, une exclusion ou une guerre.

Le conflit aînés/cadets a souvent été à l'origine de nombreux départs qui ont permis de résoudre un paradoxe inhérent aux sociétés ouest-africaines, à savoir le pouvoir des aînés et, en même temps, le fait que tout cadet-homme est appelé à devenir un aîné à son tour. Au fur et à mesure qu'ils prenaient de l'âge, les cadets ressentaient de plus en plus cette contrainte hiérarchique face à leurs aînés qui contrôlaient les ressources collectives et les utilisaient à leur avantage, tout particulièrement dans le domaine de l'accumulation des femmes. Le départ des cadets et la création d'un autre espace social et politique à partir duquel ils restaient en relations avec leur société d'origine ont toujours été – et sont encore – un moyen de résoudre cette tension propre aux sociétés lignagères.

La lutte pour le pouvoir dans un système politique centralisé, chefferie ou royaume, pouvait conduire à la migration de celui qui avait été évincé et à son installation, avec ses dépendants, dans un autre lieu. Les guerres de conquête, les raids, les pillages ont entraîné de considérables mouvements de population. Les chefs défaits trouvaient avec leurs parents et dépendants de nouveaux lieux où s'implanter et, si possible, dominer à nouveau. La quête de l'aventure constituait aussi un moteur de départ et d'une installation ailleurs, donc de création de « frontière ».

Ainsi les groupes de cadets, les exclus de la course au pouvoir, les aventuriers ont été à l'initiative, dans la zone « frontière » de leur société d'origine, de la fondation d'un quartier, d'un hameau, d'une chefferie. La nouvelle entité politique, ainsi constituée, attirait d'autres parents également rejetés de la société d'origine, ou bien, une fois renforcée, pouvait se joindre à d'autres groupes et éventuellement les dominer. Ce centre politique créé devenait à son tour producteur de « frontière » où, à l'occasion de conflits qui ne manquaient pas d'émerger, s'installaient les mécontents ou les contestataires. Cette dynamique politique structurale des sociétés ouest-africaines se reproduisait ainsi, générant d'incessants déplacements de population, implantations de communautés, créations de villages, émergences de formes politiques centralisées, mais également, éclatements de lignages dominants, dissolutions de chefferies.

La thèse de la « frontière » appliquée à l'histoire africaine suppose que les sociétés ont été formées à partir d'un groupe initial, lequel s'est ensuite reproduit sur la base de cette dynamique de création de « frontière ». Ce processus n'a cessé de se reproduire au cours de l'histoire du continent et explique que des sociétés géographiquement éloignées partagent un même modèle de culture politique. Cette thèse est corroborée par les travaux de linguistes [Greenberg, 1970], d'archéologues [Clarck, 1970] et d'historiens [Murdock, 1959], selon lesquels les populations ouest-africaines auraient été en contact étroit les unes avec les autres,

du fait de leur concentration dans la bande saharienne fertile de 5 000 à 2 500 ans avant J.-C. C'est pendant cette longue et étroite cohabitation que se serait fabriquée cette matrice culturelle ouest-africaine commune, jusqu'à la période où l'extension du désert a conduit les populations à se répandre progressivement vers le sud dans des espaces plus larges. Chaque société créée serait donc une variation locale d'un modèle régional englobant.

Les relations entre une société à pouvoir politique centralisé et sa « frontière » peuvent être représentées comme une structure concentrique autour de l'autorité centrale exerçant un contrôle dégressif en fonction de l'éloignement de ses périphéries. La première périphérie était composée de dépendants intégrés et assimilés. Les alliés subordonnés jouissant d'une certaine autonomie occupaient la deuxième périphérie. Le cercle suivant concernait ceux qui étaient assujettis à l'impôt. Au-delà, le contrôle était limité à certains aspects, comme la participation à certains rituels matrimoniaux ou funéraires. Pour ce qui est des confins de sa « frontière », le centre devait y effectuer quelques raids et pillages pour tester l'étendue de son pouvoir. À ce niveau, « un *no man's land* » politique le séparait d'une autre métropole ou d'un autre centre politique dont le contrôle politique sur sa « frontière » s'exerçait de la même manière.

La logique spatiale précoloniale ouest-africaine, telle que les travaux des historiens et des anthropologues ont pu la mettre à jour, démontre que l'espace africain n'était pas territorial mais restait avant tout social. Traditionnellement, un village, une région ou une chefferie sont identifiés par le nom du groupe qui les occupe. Les racines africaines se conçoivent par référence à un groupe de parenté, à un ancêtre évoqué, à une position généalogique plutôt qu'à un lieu. L'aptitude sociale à transcender les racines physiques a toujours conféré une grande mobilité aux sociétés africaines, les groupes ou les individus pouvant se déplacer dans une contrée où ils établissaient de nouvelles racines en devenant fondateurs de villages.

Les acteurs économiques et sociaux, qu'ils soient individuels ou collectifs, se mouvaient donc à l'intérieur de ces différents espaces, en fonction des contraintes, des conflits et des opportunités que leur offrait leur environnement. C'est dans une telle dynamique spatiale, complexe, multiforme, hiérarchisée, mouvante, donnant naissance à des sociétés composites s'interpénétrant les unes les autres, que s'est imposée avec une brutalité simplificatrice la logique coloniale.

Le partage colonial

Au XIX^e siècle, le continent africain était encore, pour les Européens, une immense *terra incognita*. « Or découvrir un lieu conférait une manière de droit : l'appropriation cognitive consécutive à une découverte ouvrait la voie à une appropriation territoriale » [Pourtier, 1986]. Les explorateurs qui sillonnaient l'Afrique entreprirent, à partir de repérages approximatifs, de « mettre en carte » le continent.

Il s'agissait pour les puissances coloniales de passer des sphères d'influence à des territoires coloniaux fixés par une frontière-limite précise. Autant le partage a été effectué avec soin là où s'opposaient les rivalités coloniales, autant, à l'intérieur des fédérations, les frontières entre colonies relevant de la même autorité

coloniale furent définies avec moins d'attention. Cependant, les Européens cherchaient une légitimité à l'élaboration de ce puzzle africain; ils la trouvèrent du côté de la nature sous la forme des bassins hydrographiques et non du côté de l'histoire. Les territoires créés portent les noms de fleuves, le Sénégal, le Niger, le Nigeria, la Haute-Volta. Cependant, quelques États, comme le Mali, le Ghana, le Zimbabwe, se sont symboliquement réappropriés leur histoire, en adoptant, à leur indépendance, des noms de formations politiques.

Le projet colonial n'était pas homogène et, de leur côté, les formations politiques et les sociétés n'ont pas toutes réagi de la même manière à son emprise. Dans le cas particulier de l'« *indirect rule* », certaines formations politiques fortement hiérarchisées ont été prises en compte par les Britanniques. Ainsi, au Nord-Nigeria, ces derniers ont mené leur projet colonial en s'appuyant, après les avoir soumis, sur les émirats foubé, notamment celui de Sokoto [Piault, 1987]. À l'opposé, à partir de 1900, l'administration coloniale française porta un coup aux grands chefs et dignitaires locaux; elle morcela les territoires, sur lesquels ces derniers prétendaient encore avoir quelque souveraineté, en villages qui devinrent les nouvelles unités administratives de base. Ainsi le roi d'Abomey, Ago-Li-Agbo, pourtant mis en place par les Français, a été arrêté en 1900. Le roi du Macina, Aguibou, allié de la France, a été également évincé en 1902. À partir de 1910, la chefferie traditionnelle fera place progressivement à la chefferie administrative [Suret Canal, 1973].

Les formations sociales et politiques africaines n'étaient pas conçues comme des territoires d'un seul tenant, elles fonctionnaient par le biais de réseaux d'alliances, d'appartenance, d'allégeance de hameaux, de maisons et de villages, souvent séparés de leur maître par des espaces soumis à d'autres contrôles. Cette topologie représentait un « casse-tête » pour l'administration coloniale qui tailla dans les familles, les peuples, les royaumes [Meillassoux, 1987].

La plupart du temps, le tracé des frontières était étranger aux pratiques spatiales autochtones telles qu'elles ont été évoquées ci-dessus. La dynamique productrice de « frontière » décrite précédemment a été inévitablement gelée. Un nouveau mode de territorialité s'est imposé, selon lequel frontière d'une société ne voulait plus dire extension ou implantation possible, mais limites figées à l'intérieur desquelles se maintenir.

Le partage du territoire en cercles, districts et territoires fractionnait cette économie-monde de l'Afrique précoloniale en « une myriade de petits espaces sociaux érigés en races, tribus et ethnies » [Amselle, 1986], désarticulant les relations qui existaient antérieurement entre les sociétés locales. Les administrateurs durent parallèlement mener un travail de classification des sociétés à enfermer dans de nouveaux découpages territoriaux, qui fut mis en œuvre selon diverses modalités. La création d'ethnies *ex nihilo* est devenue un mode d'identification; les Bété, ethnonyme désignant des populations soumises à l'emprise coloniale, ont été identifiés arbitrairement et inscrits dans un territoire découpé dans un continuum culturel par l'administration [Dozon, 1985]. La « transposition sémantique d'ethnonymes utilisés avant la colonisation à des contextes nouveaux » fut également un mode de repérage; le terme « *Dioula* », désignant les commerçants musulmans, est devenu au Burkina Faso une ethnie; le terme « *Bambara* » utilisé

par les commerçants musulmans pour désigner les autres, c'est-à-dire les paysans idolâtres, est devenu une ethnie [Bazin, 1985]. Enfin, les unités politiques ou toponymes précoloniaux se sont aussi transformés en dénominations ethniques, comme dans le cas des Malinke ou des Gourmantche.

Un des enjeux de la domination coloniale était la superposition des espaces d'échanges, des espaces monétaires à l'intérieur des espaces politiques nouvellement délimités.

Cependant, les populations et les familles, que le partage colonial et parfois même des puissances coloniales rivales ont séparées, ne sont pas restés inactives face à cette nouvelle partition et ont franchi les frontières. Les commerçants, habitués de tout temps à sillonner le continent, ont continué à circuler dans des espaces dépassant les limites étroites des nouveaux territoires imposés. Les nouvelles frontières-limites sont devenues paradoxalement, par le jeu des acteurs hérité du passé, des opportunités d'échanges, dans la mesure où elles ont délimité de nouveaux espaces de développement différenciés que sont les États et les zones monétaires distinctes.

État contemporain et territorialité

L'État africain est le produit d'un héritage colonial. Mais les travaux des anthropologues, des historiens et des politologues ont montré que, reposant également « sur des fondements autochtones et sur un processus de réappropriation des institutions d'origine coloniale qui en garantissent l'historicité propre, il ne peut plus être tenu pour une simple structure exogène » [Bayard, 1989]. Les États africains actuels ont adapté les logiques héritées du passé à leurs projets et à leurs intérêts.

Le contrôle et la superposition des différents cadres spatiaux qui structuraient le continent – espace d'échanges, espace monétaire, espaces politiques – ont représenté en outre un enjeu pour les jeunes États. Ainsi, dans certains pays, la création monétaire a été le moyen d'asservir l'espace économique à l'espace politique. Mais, dans la mesure où les différents espaces qui organisent le continent reposent avant tout sur des logiques sociales, le contrôle des hommes est devenu la principale préoccupation des classes dirigeantes des jeunes États ouest-africains. Les moyens d'y parvenir n'ont pas été partout les mêmes. Dans les régimes les plus centralisés où l'État était le pôle d'accumulation, le contrôle social a résidé dans la capacité à redistribuer à de larges secteurs de la population. Le parti unique au pouvoir, avec brutalité pour certains ou avec habileté politique pour d'autres, a joué en même temps un rôle central dans le quadrillage social et politique de l'ensemble du territoire. Dans d'autres pays, le contrôle social s'est fait par les alliances stratégiques que la classe au pouvoir a établies avec les pouvoirs religieux et avec les grands commerçants.

Une telle logique politique, basée principalement sur le contrôle des hommes, est-elle devenue un mode de contrôle efficace du territoire d'État? Les acteurs sociaux et économiques ont le sentiment d'être membres d'une nation, mais ils s'inscrivent, en même temps, à travers leurs groupes de parenté, leurs confréries religieuses, leurs communautés marchandes, leurs appartenances ethniques ou

régionales, dans des espaces qui dépassent le cadre des États. Selon leurs besoins et selon la conjoncture, ils mobilisent l'un ou l'autre de ces modes d'appartenance pour assurer leur reproduction sociale et économique, ou même générer, pour certains, une accumulation. Avec la libéralisation, la diminution des moyens des États, leur perte d'influence, leur incapacité à entretenir, comme ils le faisaient auparavant, un large réseau de clients à travers une administration pléthorique ou à travers les sociétés-entreprises d'État, entraînent, inéluctablement, une perte de contrôle de l'espace national. Dans un tel contexte de crise des États, les différents groupes sociaux puisent dans leurs autres systèmes de références les solutions à leurs problèmes. Cette « plasticité » sociale, héritée du passé, leur donne une distance vis-à-vis du cadre des États-nations. Les modes d'identification auxquels ils ont recours ne correspondant pas toujours à l'inscription territoriale des États, ils contribuent encore à fragiliser ces derniers. La diminution du contrôle des hommes s'accompagne de la perte de contrôle de l'État sur son territoire.

*

L'affaiblissement des États, lié aux politiques d'ajustement structurel et au processus de décentralisation en cours dans plusieurs pays, nous éloigne encore davantage des perspectives d'une intégration régionale par le haut et entraîne une recomposition des acteurs en présence. Cette évolution oblige à reconsidérer le rôle respectif de chacun, État, acteurs économiques, producteurs, commerçants, entrepreneurs, et à prendre en compte leurs modes de fonctionnement et leurs logiques propres. Celles-ci s'inscrivent dans des espaces sociaux mouvants, structurés en réseaux ou en mailles et hiérarchisés par des pôles de pouvoir. En même temps, ces logiques s'enracinent dans des pratiques multiséculaires qui, au travers des changements induits par la traite et la colonisation, sont inscrites dans la longue durée et façonnent jusqu'à aujourd'hui les pratiques et les représentations des acteurs, en leur donnant une capacité de résistance, d'adaptation, voire de réinterprétation des formes sociales, économiques et politiques qui leur ont été et leur sont encore imposées.

BIBLIOGRAPHIE

- AMSELLE J.-L. [1986], « Ethnie et espace : pour une anthropologie topologique », in Amselle, Mbokolo, *Au cœur de l'ethnie : ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte : 11-48.
- AMSELLE J.-L., GRÉGOIRE E. [1988], *Politiques nationales et Réseaux marchands transnationaux : les cas du Mali et du Niger/Nord-Nigeria*, programme « Échanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest », INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel-ministère de la Coopération, 73 p.
- BAYARD J.-F. [1989], *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 330 p.
- BAZIN J [1985], « À chacun son Bambara », in Amselle, Mbokolo, *Au cœur de l'ethnie : ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte : 87-127.
- BOUTILLIER J.-L. [1971], « Les effets de la disparition du commerce précolonial sur le système de production koulango », *Cahiers ORSTOM*, série Sciences humaines, VIII (3) : 24-253.
- BRAUDEL F. [1979], *Civilisation matérielle et capitalisme, le temps du monde*, t. 3, Paris, Armand Colin, 548 p.

- CHAUVEAU J.-P. [1980], « Spécialisation écologique, état et réalisation de la valeur par les échanges à longue distance », *Cahiers d'études africaines*, 77-78 : 161-167.
- CLARCK [1970], *The Prehistory of Africa*, Londres, Thames and Hudson.
- DOZON J.-P. [1985], « Les Bétés : une création coloniale », in Amselle, Mbokolo, *Au cœur de l'ethnie : ethnie, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte : 49-86.
- GREENBERG [1970], *The Language of Africa*, Bloomington, Indiana University Press, 3^e édition.
- HOPKINS A. G. [1973], *An Economic History of West Africa*, Londres, Oxford University Press, 337 p.
- IROKO A. Félix [1987], *Les Cauris en Afrique occidentale, du X^e au XX^e siècle*, thèse de doctorat, CRA, Paris-I, 980 p.
- KOPYTOFF [1987], « The Internal African Frontier : the Making of African Political Culture », in *The African Frontier : the Reproduction of Traditional Societies*, Bloomington and Indianapolis, Indiana University Press : 3-78.
- LAMBERT A. [1989], *Espaces et Réseaux marchands au Sénégal : les échanges céréaliers avec la Gambie et la Mauritanie*, programme « Échanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest », INRA-IRAM-UNB, Club du Sahel-ministère de la Coopération, 42 p.
- LAMBERT A., EGG J. [1994], « Commerce, réseaux et marchés : l'approvisionnement en riz dans les pays de l'espace sénégalais », *Cahiers des sciences humaines*, 30 (1-2) : 229-254.
- MEILLASSOUX C. [1971 a], « Introduction », in *L'Évolution du commerce en Afrique de l'Ouest/The Development of Indigenous Trade and Market*, Londres, Oxford University Press : 3-48.
- MEILLASSOUX C. [1971 b], « Le commerce précolonial et le développement de l'esclavage à Gubu du Sahel (Mali) », in *L'Évolution du commerce en Afrique de l'Ouest/The Development of Indigenous Trade and Market*, Londres, Oxford University Press : 182-195.
- MEILLASSOUX C. [1987], « Consommer la rupture », in Piault, *La Colonisation, rupture ou parenthèse*, Paris, L'Harmattan : 47-56.
- MURDOCK [1959], *Africa : its People and their Culture History*, New York, Mc Graw Hill.
- PERSON Y. [1968], *Samori. Une révolution dyula*, Dakar, IFAN, t. I, II, III, 2 377 p.
- PIAULT M. [1987], « Au-delà de la colonisation, préserver une identité », in *La Colonisation, rupture ou parenthèse*, Paris, L'Harmattan : 19-46.
- POURTIER R. [1986], « Les géographes et le partage de l'Afrique », *Hérodote, revue de géographie et de géopolitique. Le jeu des frontières*, 41, 2^e trimestre.
- RIVALLAIN J., IROKO A.-F. [1986], *Les Collections monétaires, VIII. Paléo-monnaies africaines*, Paris, Administration des monnaies et médailles.
- ROBERTS L. R. [1987], *Warrior, Merchants and Slaves : the State and the Economy in the Middle Valley, 1700-1914*, Stanford University Press, California, 213 p.
- SAUTTER G. [1967], *La Région traditionnelle en Afrique tropicale*, Colloque international du CNRS, 26-30 juin 1967, Strasbourg : 65-107.
- SURET CANAL J. [1973], *L'Afrique noire, occidentale et centrale*, Paris, Éditions sociales, 307 p.